



DEL 23-089

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 26 septembre 2023
DATE D’AFFICHAGE
Le 27 septembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27

L’an deux mille vingt-trois
Le trois octobre à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET,
Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Pascale FEGER, Pierre
CASTILLON, Denis MINIER, Jean-Philippe CASTILLON, Stéphane
DALIVOUST, Alain GUICHET, Angélique PLANCHETTE, Delphine FOUQUET,
Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER, Louis MASSARD,
Jérôme DELISLE.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 6 octobre 2023

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 26 septembre 2023.

ETAIENT ABSENTS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Benoît CHAUVIN (pouvoir à
Fanny PIRA), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Sylvain BACHELEY
(pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim
ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippe PAUMIER
(pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

**OBJET : DELEGATION A ALAIN GIBERGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE
AU TRIBUNAL DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BORNAGE JUDICIAIRE ENGAGEE PAR
MONSIEUR ET MADAME LIGNEUL**

Rapporteur : Madame le Maire

Monsieur Gérard LIGNEUL et Madame Monique LIGNEUL, domiciliés « Le Bois de Vaux – Route de Parence »
à Yvré l'Évêque ont engagé une procédure au tribunal pour faire réaliser un bornage judiciaire entre le terrain lui
appartenant et le chemin rural qui appartient à la commune.

Un expert judiciaire, Monsieur Vincent DURET, a été désigné par jugement du 16 novembre 2021 pour réaliser
ce bornage, et s'est rendu sur place le 12 septembre 2022 en présence des plaignants, de leur avocat, d'un élu
(Alain GIBERGUES) et du Directeur général des Services.

Par courrier reçu le 1^{er} juin 2023, l'expert judiciaire a transmis son rapport aux parties et au tribunal. La
commune est donc convoquée au tribunal judiciaire du Mans le 10 octobre 2023 à 10h30 pour une audience
publique dans cette affaire.

Il convient qu'un représentant de la commune soit désigné pour la représenter au tribunal judiciaire, considérant
que Madame le Maire ne peut assister à cette audience.

**Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Alain GIBERGUES, Adjoint en charge de l'urbanisme, pour
la représenter à cette audience.**

VOTE : POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 6 octobre 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY

